Le Fil D'INFO N° 20

Janvier 2026

Toute l'actualité de votre caisse de prévoyance et de retraite

2026

Page 3
Dossier : CPRN : les nouveaux paramètres 2026

Page 5
Le regard de notre actuaire conseil

Page 7
Focus : Nouveau notaire libéral, bienvenue à la CPRN !

Page 9
Demander ma retraite en ligne : une seule démarche pour tous mes régimes

CPRN
Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires

Edito

Mes Chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année 2026, après la joie de Noël, je vous adresse, au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux de santé, de prospérité et d'épanouissement, tant dans votre vie professionnelle que personnelle. Que cette nouvelle année soit pour vous et vos proches une source de paix, de sérénité et de projets accomplis.

L'année 2025 s'achève, marquée par des projets structurants pour préparer l'avenir. Nous avons engagé des évolutions majeures afin de renforcer la dimension numérique de nos services et le recours aux technologies innovantes, tout en veillant à préserver ce qui fait notre identité : l'humain, au cœur de notre mission.

Le Conseil a défini les paramètres de gestion avec responsabilité et équité, suivant une ligne directrice claire :

- *protéger les actifs cotisants, qui traversent une période économique compliquée dans les études, avec une très légère augmentation des cotisations inférieure à l'inflation,*
- *protéger les retraités avec une revalorisation des pensions très supérieure à l'inflation et à la plupart des régimes équivalents.*

Votre caisse peut se permettre ce pilotage sur mesure au plus proche des préoccupations de ses affiliés, grâce à sa solidité financière et une gestion performante de ses réserves.

Pour 2026, nos objectifs sont ambitieux : rapprocher la Caisse de ses affiliés, aller à leur rencontre, notamment en région, et être présents auprès des plus vulnérables. Cette proximité est essentielle pour renforcer la confiance et l'efficacité de notre action.

Notre mission demeure inchangée : défendre les intérêts des affiliés et garantir l'autonomie de notre gestion. L'année 2026 sera également celle de la préparation des élections des instances de la CPRN, prévues en 2027, un moment clé de notre vie institutionnelle que nous aborderons avec rigueur et transparence.

Notre ambition reste intacte : faire de la CPRN bien plus qu'une caisse de retraite, un organisme de protection sociale efficace et solidaire, au service des affiliés et de leurs familles.
Je vous souhaite à tous une année 2026 débordante de joie, de paix et de confiance en l'avenir.

Confraternellement,

Nicolas Delouis

Président de la CPRN

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ET RÉGIME DE PRÉVOYANCE

quels seront les nouveaux paramètres en 2026 ?

Chaque année, au mois de novembre, la **commission de réflexion** de la CPRN étudie les **analyses démographiques et financières** et les autres indicateurs et hypothèses fournis par l'actuaire-conseil de la Caisse. Ces éléments lui permettent de formuler des **recommandations d'ajustement** des paramètres du régime complémentaire et du régime de prévoyance pour l'année suivante. Ces paramètres sont ensuite validés définitivement en Conseil d'administration.

Les cotisants à la CPRN peuvent parfois s'interroger sur l'augmentation des cotisations, qui leur semble trop importante. Les retraités peuvent quant à eux regretter une augmentation de leur pension qu'ils estiment insuffisante.

En réalité, l'arbitrage rendu n'est pas, pour l'essentiel, à réduire à un équilibre momentané entre prestations et cotisations : il prend en compte **l'équilibre actuariel à long terme** de la Caisse, et donc de nombreux autres facteurs, notamment la démographie future du régime, les prévisions d'inflation et de croissance et le rendement projeté des réserves de la Caisse.

Voyons ensemble quels sont les éléments déterminants pour le pilotage du régime, qui se veut toujours le plus **raisonnable et équitable possible pour l'ensemble de ses affiliés,** cotisants et retraités présents et futurs.

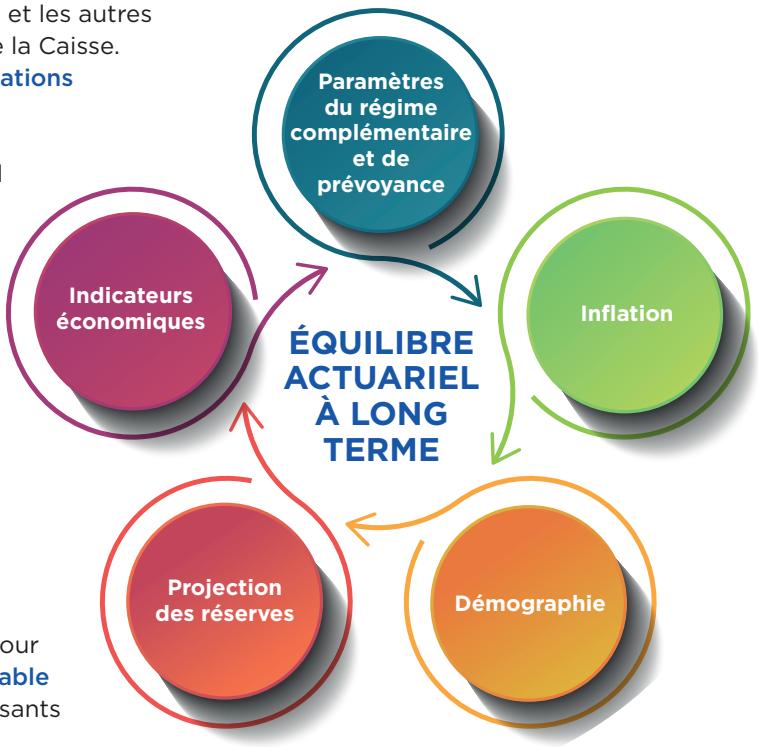

Dossier

Les nouveaux paramètres 2026

QUELS SONT LES PARAMÈTRES DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR 2026 ?

Pour la retraite complémentaire, le Conseil d'administration a décidé, en se fondant sur les recommandations de la commission de réflexion et de l'actuaire-conseil de la CPRN, d'augmenter très modérément les cotisations de la section B, c'est-à-dire légèrement au-dessus de l'inflation prévue pour 2025 (estimée par l'actuaire à + 1 %), et de maintenir inchangées les cotisations de la section C. De plus, les retraites complémentaires de la section B et de la section C augmenteront respectivement de 1 % et 1,5 % en 2026.

ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

SECTION B	SECTION C
Cotisations	Cotisations
+ 1,2 %	+ 0 %
Revalorisation des retraites	Revalorisation des retraites
+ 1,0 %	+ 1,5 %

Inflation 2025 (estimation) = + 0,9 %

ET POUR LA PRÉVOYANCE ?

En 2026, la cotisation annuelle au régime invalidité-décès se maintient au même niveau qu'en 2025 (1324 €).

Le montant des prestations de capital décès, de rente de conjoint et de rente d'éducation reste également inchangé en 2026.

La retraite de base pour 2026 : quelle évolution ?

En 2026, les paramètres de la retraite de base des professions libérales évoluent selon des décisions de l'État, et non de la CPRN. Cotisations : elles sont impactées par la réforme des cotisations des professions libérales, qui modifie notamment le taux en tranche 1, ainsi que par la revalorisation annuelle du plafond de la Sécurité sociale. Prestations : leur évolution est fixée par l'État dans le cadre du PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale). À ce stade, le processus reste incertain concernant la revalorisation des pensions, les arbitrages n'étant pas encore finalisés au moment où cet article est rédigé.

LE REGARD de notre actuaire-conseil

Guillaume LEROY, cabinet Actense

Quel est le rôle d'un actuaire-conseil dans une Caisse de retraite comme la CPRN ? Quel support au pilotage des régimes apporte-t-il aux instances de la Caisse ?

L'actuaire-conseil est là pour apporter une expertise technique indépendante qui aide la Caisse à prendre les décisions, aujourd'hui et pour demain, qui permettront de garantir la pérennité de ses régimes et l'équité de traitement des différentes générations d'affiliés. Concrètement, il travaille à partir des données existantes – le nombre d'affiliés, le niveau des cotisations actuelles et projetées, les pensions à servir, les réserves financières et immobilières de la Caisse – pour mesurer les engagements présents et futurs. Ces analyses, que l'on appelle des pesées actuarielles, permettent de savoir où en sont les régimes et d'anticiper leur évolution. L'objectif est simple : garantir que les grands équilibres financiers soient respectés et que les engagements pris puissent être tenus, tout en veillant à l'équité entre les générations. Une génération ne doit pas être favorisée au détriment d'une autre : il s'agit d'assurer le service de pensions de qualité sur le long terme. L'actuaire accompagne aussi les instances dans leurs réflexions stratégiques et assiste la Caisse dans ses obligations vis-à-vis des administrations de tutelle, comme la Direction de la Sécurité sociale.

Depuis combien de temps le cabinet Actense est-il l'actuaire-conseil de la CPRN ? Comment est-il sélectionné ?

Le choix de l'actuaire se fait par appel d'offres, pour un mandat de trois ou quatre ans, ce qui garantit transparence et impartialité. Le cabinet Actense accompagne la CPRN depuis près de 20 ans sur les problématiques de retraite. Et depuis 2017, sa mission s'est élargie au régime invalidité-décès, ce qui renforce son rôle auprès de la Caisse.

Quel regard rétrospectif sur le pilotage l'actuaire porte-t-il ? Quels sont les traits saillants de ce pilotage ?

Ce qui ressort, c'est la constance des administrateurs à vouloir assurer la robustesse des régimes dans la durée. La réforme des années 2013-2014 a été un moment clé : elle a permis de mettre en place une politique de pilotage à long terme visant à rapprocher les rendements des différentes sections. Cela s'est fait progressivement, notamment par des ajustements sur la valeur d'acquisition et la valeur de service des points. Aujourd'hui, un euro cotisé dans chaque section donne droit à un avantage équivalent. C'est un progrès important, car cela rend le système plus lisible pour les affiliés.

Quels sont les enjeux du futur pour une caisse comme la CPRN ?

Les régimes gérés par la CPRN sont des régimes par répartition, donc sensibles à la démographie notariale : le rapport entre cotisants et retraités est un indicateur clé. L'activité économique des notaires joue aussi un rôle essentiel, car elle conditionne les cotisations d'aujourd'hui et les droits de demain. Les régimes de la CPRN ont en outre une particularité qui contribuent à la solidité de ses sections : des actifs financiers et immobiliers de qualité, dont les résultats contribuent à la solidité de ces régimes.
À cela s'ajoutent des tendances de fond, comme l'âge de départ en retraite, l'espérance de vie des affiliés, la féminisation de la profession ou encore l'évolution des pratiques notariales… L'actuaire est là pour éclairer les tendances et aider le Conseil d'administration à prendre des décisions qui s'inscrivent dans une logique de long terme. En matière de retraite, il n'y a pas de décision de court terme : chaque choix engage l'avenir.

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES :

Ma retraite n'est pas suffisamment revalorisée de manière générale, et j'ai le sentiment que mon pouvoir d'achat diminue. Pourquoi la CPRN n'augmente-t-elle pas plus les retraites ?

La CPRN procède à la revalorisation des pensions dans le cadre d'un équilibre actuariel de long terme, afin de garantir la pérennité des régimes et l'équité entre cotisants et retraités. L'objectif est de maintenir le pouvoir d'achat global des retraités, en prenant pour référence l'inflation hors tabac mesurée par l'INSEE, qui constitue la norme pour la revalorisation des retraites en France. Toutefois, il est possible que le panier de consommation suivi par cet indice ne corresponde pas exactement à celui d'un notaire retraité. Si certaines dépenses spécifiques augmentent plus vite que l'indice général, cela peut nourrir le sentiment d'une perte de pouvoir d'achat, même lorsque les pensions sont ajustées conformément à l'inflation.

En l'occurrence, pour 2026, la revalorisation des pensions versées par la CPRN au titre des régimes complémentaires de retraite ***sera en ligne avec l'inflation prévue pour 2025.***

Les cotisations augmentent régulièrement ; est-ce que cotiser pour la retraite auprès de la CPRN demeure un bon investissement ?

Si l'on considère l'objectif de ***dégager une rente viagère lors du départ en retraite,*** *le fait de cotiser à un système de retraite collectif est* ***plus avantageux que d'autres investissements*** *en raison des* ***avantages fiscaux*** *liés aux cotisations de retraite (déductibles du revenu imposable) et de la* ***performance du système de retraite collectif.*** *En effet, ce dernier, parce qu'il couvre plusieurs générations, peut engendrer une rentabilité plus importante que d'autres investissements individuels.*

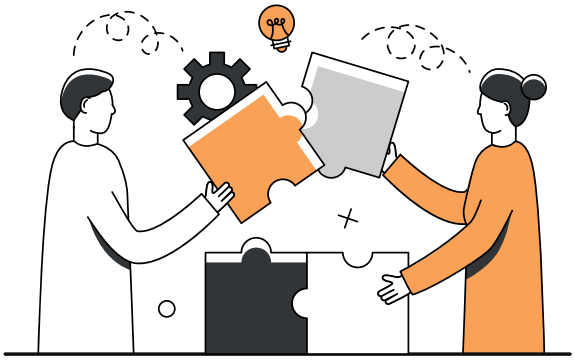

VOTRE ARRIVÉE DANS LA PROFESSION, notre rôle à vos côtés

En devenant notaire libéral, vous intégrez une profession exigeante et engagée. À vos côtés, la CPRN (Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires) vous accompagne dès votre installation. Plus qu'un organisme de retraite, la CPRN est aussi votre interlocuteur pour la prévoyance.

1 VOTRE AFFILIATION ET VOTRE ESPACE PERSONNEL EN LIGNE

La CPRN gère votre **régime de retraite, obligatoire pour tous les notaires libéraux.** Votre adhésion garantit la prise en compte de vos droits tout au long de votre carrière. La Caisse assure le suivi de vos cotisations, le calcul de vos points et vous informe sur l'évolution de vos droits afin de préparer sereinement votre avenir.

Après publication de votre arrêté de nomination, vous êtes **automatiquement préaffilié** à la CPRN et un conseiller vous est dédié. Mais nous avons besoin de vous. Vous devez alors nous transmettre par courrier des documents, qui nous permettent de vous adresser un **numéro d'affilié**. Dès réception de ce numéro, vous pouvez vous connecter à votre espace personnel sur le portail des affiliés : https://portail.cprn.fr/accueil

Votre **espace personnel en ligne** vous permet de suivre vos cotisations, consulter vos documents personnels, déclarer des changements de situation ou contacter la Caisse. Pensé pour être simple et réactif, ce portail facilite votre gestion administrative au quotidien.

DES SUPPORTS PRATIQUES : LE GUIDE DU NOUVEL AFFILIÉ ET LE PARCOURS DE L'AFFILIÉ

Pour faciliter votre prise de fonction, la CPRN met à votre disposition deux guides pratiques spécialement conçus pour les nouveaux notaires libéraux. Ces documents rassemblent les informations essentielles : démarches d'affiliation, étapes déclaratives, calendrier des cotisations, fonctionnement des régimes, contacts utiles... Des outils indispensables pour démarrer en toute clarté.

2 UN RÉGIME DÉROGATOIRE POUR LE PAIEMENT DES COTISATIONS

Pour vous aider dans le lancement de votre activité, la CPRN prélève des cotisations de retraite réduites pendant vos premières années d'exercice :

- Pour le **régime de retraite de base,** les cotisations sont calculées à titre provisionnel sur une base forfaitaire égale à 19 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, ce qui constitue une forme de facilité, car une régularisation a posteriori est effectuée les années suivantes.
- Pour la **section B** du régime complémentaire, le nouveau notaire bénéficie d'une dérogation lui permettant de cotiser en classe 1 durant les 6 premières années d'activité. **La CPRN vous conseille toutefois de renoncer à ce régime dérogatoire dès que possible, pour vous permettre d'accumuler plus de points de retraite.**
- Pour la **section C** du régime complémentaire, dans le cadre d'une **création d'étude,** vous ne devrez pas payer de cotisations durant les deux premières années d'activité.

COTISATION DÉROGATOIRE EN SECTION B : LES LIMITES ET LES RISQUES D'UNE ÉCONOMIE PONCTUELLE

La réglementation de la CPRN permet à un nouveau notaire de cotiser sur la classe minimale pour la section B. Ainsi, s'il devait cotiser en classe 5, il pourrait choisir de cotiser durant 6 ans en classe 1. Au lieu d'accumuler 50 points par an, il n'en accumule que 10. Au terme de cette période, ce notaire aurait accumulé seulement 60 points au lieu de 300. Si la durée d'une carrière libérale est de 25 ans, c'est près de 20 % de sa retraite en section B qui est perdue. En matière de retraite, on ne peut pas « aller vite en partant tard » : il est impossible de rattraper les périodes non cotisées, et l'avantage fiscal attaché à la cotisation initiale est définitivement perdu.

3 UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE POUR LES ALÉAS DE LA VIE

Parce que l'exercice libéral comporte aussi des risques, la CPRN vous propose également des prestations de prévoyance et notamment une **protection contre les risques invalidité et décès.** Ces prestations sont destinées à vous protéger ou à soutenir vos proches : selon les cas un capital décès, une rente de conjoint et/ou d'éducation, ou une rente invalidité.

4 UN ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET PERSONNALISÉ

Au-delà des outils, la CPRN privilégie un accompagnement humain. Dès votre installation, nos conseillers sont disponibles pour répondre à vos questions, vous aider à anticiper vos besoins et vous orienter vers les ressources les plus adaptées. Parce qu'une carrière libérale se construit sur la durée, nous vous suivons à chaque étape.

DEMANDER MA RETRAITE EN LIGNE : une seule démarche pour tous mes régimes

Vous souhaitez demander votre retraite auprès des différents régimes auxquels vous avez cotisé ? Une seule démarche en ligne sur votre espace personnel CPRN suffit pour envoyer votre demande à l'ensemble de vos régimes de retraite, de base ou complémentaires !

Simplifiez-vous la vie avec la demande de retraite unique !

Et pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à nos conseillers, qui sauront vous guider dans vos démarches.

1 Assurez-vous que tous les éléments de votre carrière ont bien été pris en compte et que vous respectez les délais pour le traitement de votre demande.

2 Connectez-vous à votre **espace personnel sur le site de la CPRN.** Lors de la saisie de votre demande de retraite, sélectionnez l'ensemble des régimes concernés (vous pouvez les choisir tous ou en choisir certains, selon votre situation). Joignez les justificatifs demandés, puis enregistrez votre demande en brouillon (la demande est enregistrée pendant 90 jours maximum).

3 Dès que votre **cessation d'activité** est publiée au Journal Officiel, procédez à l'envoi de votre demande de retraite (ne le faites pas avant, car vous serez sinon considéré comme étant en situation de cumul emploi-retraite). Cette dernière sera adressée en une fois à tous vos régimes.

4 Si les régimes ont des demandes de précisions à vous adresser, ils vous contacteront ensuite directement !

FORMATION SUR LES OUTILS NUMÉRIQUES : UNE PREMIÈRE SESSION TRÈS APPRÉCIÉE

Le 4 décembre, la première session de formation sur les outils numériques, organisée en partenariat avec l'INAFON, a rassemblé des notaires retraités désireux d'en savoir plus sur les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle. Maître Jean-Luc Roche, administrateur de la CPRN, revient sur cette expérience :

En quoi cette proposition de formation sur les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle vous a-t-elle semblé utile ou pertinente dans votre vie personnelle ou associative de retraité ?

D'abord, une remise à niveau bienvenue : le panorama des principaux réseaux (Facebook, LinkedIn, etc.) m'a permis de mieux comprendre le rôle et l'usage de chaque outil, ce qui clarifie les situations du quotidien où l'on cherche à communiquer, s'informer ou garder le lien avec ses proches.

Ensuite, la question de la vie privée : l'atelier a permis de mieux comprendre et gérer les paramètres de confidentialité pour maîtriser la visibilité de mes publications et préserver ma vie personnelle.
Je repars avec des réflexes simples pour éviter les pièges courants (surexposition, réglages par défaut trop ouverts).

Enfin, la formation a ouvert des usages inattendus : j'ai découvert des idées pratiques pour préparer un voyage, chercher des idées cadeaux ou suivre des centres d'intérêt, ce qui rend ces outils vraiment utiles au quotidien, au-delà de la simple « présence en ligne ».

Quels aspects de la formation (contenu, exemples, démonstrations) vous ont le plus aidé à mieux comprendre ces outils numériques ?

Le format pédagogique a fait la différence. Les intervenants INAFON ont su rendre les enjeux clairs, avec un équilibre entre théorie le matin (principes, vocabulaire, risques, bonnes pratiques) et pratique l'après-midi (prises en main guidées, démonstrations, exercices). Ce rythme facilite l'appropriation progressive des outils.

Un point fort : créer mon profil avec une experte en atelier. L'accompagnement pas à pas, assorti de conseils de sécurité, m'a permis d'éviter les principaux pièges et d'obtenir immédiatement un bon résultat.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, j'ai apprécié une sensibilisation pragmatique, notamment sur la qualité du "chat Mistral" et les façons de dialoguer efficacement avec un agent conversationnel. Le programme est particulièrement adapté aux retraités, en insistant sur l'utilité concrète, la sécurité et la simplicité des usages.

Après cette formation, vous sentez-vous plus à l'aise pour utiliser ou expérimenter les réseaux sociaux et les outils d'IA au quotidien ? Pourquoi ?

Oui, clairement. La création de mon compte pendant la session m'a rassuré et m'encourage à explorer les outils à mon rythme et en toute sécurité.

Sur LinkedIn, je vois comment partager mon expérience de notaire avec la profession, contribuer à des échanges utiles et maintenir un réseau de qualité — c'est une façon positive de rester actif et d'apporter mon aide aux jeunes confrères.

Du côté de l'IA, je dispose d'un mode d'emploi simple pour demander des informations, des idées ou des synthèses, tout en gardant l'esprit critique sur les limites, la confidentialité et la vérification des sources. Finalement, je me sens à l'aise avec ces outils et motivé pour les intégrer à mon quotidien.

De nouvelles sessions de la formation "Liens sociaux et outils numériques : Rester connecté en 2026" vous sont proposées par la CPRN et l'INAFON. N'hésitez pas à vous inscrire à l'aide du coupon joint avec ce Fil d'info !

Le 13 mars 2026 à Rennes.

Le 30 mars 2026 à Paris.

Pour plus d'informations sur cette formation :

RENCONTRE AVEC DES ÉTUDIANTS EN DROIT NOTARIAL

Le 15 décembre 2025, la CPRN a reçu les étudiants en Master 2 de Droit Notarial de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

L'objectif ? Présenter à nos futurs affiliés leur organisme de protection sociale et leur en expliquer le fonctionnement, de manière concrète, dans nos locaux.

Une rencontre qui leur permettra de préparer plus sereinement leur entrée dans la profession de notaire libéral !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANNOR

La CPRN, représentée par son Président, Maître Nicolas Delouis, a participé le 5 décembre 2025 à l'Assemblée générale de l'ANNOR (Association Nationale des Notaires Retraités), présidée par Maître Gérard Flora.

Cette réunion a été l'occasion de mettre en avant le partenariat qui lie la Caisse et l'Association, et d'échanger sur les projets à mener ensemble. Maître Delouis a notamment évoqué les nouvelles formations adressées aux notaires retraités, qui seront suivies d'autres propositions.

ANTICIPEZ VOTRE DÉPART À LA RETRAITE

Saviez-vous que la liquidation de vos droits ne peut être réalisée que si votre cessation d'activité est publiée au Journal Officiel ? Ou que tout trimestre de cotisations commencé doit être réglé en totalité ?

La retraite est une étape clé qui mérite d'être anticipée. Comprendre ses droits, vérifier sa carrière et estimer le montant de sa future pension permettent d'aborder ce moment avec sérénité et confiance. Plus la préparation est engagée tôt, plus les choix sont éclairés.

Consultez le site cprn.fr dès à présent et prenez rendez-vous avec nos conseillers !

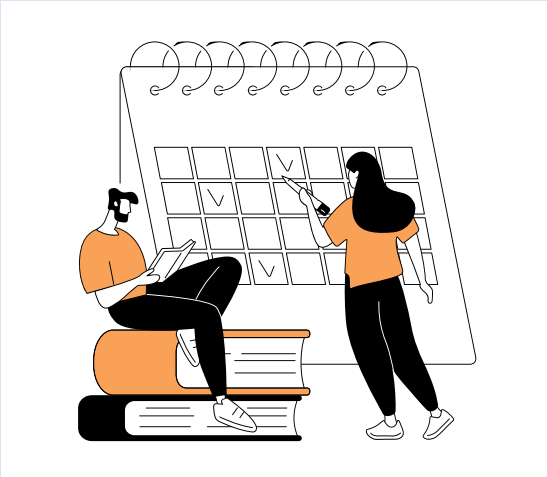

PROCHAINES ÉCHÉANCES

Janvier 2026 :
Information annuelle des allocataires

Février 2026 :
Nouveau décompte annuel de cotisations

La CPRN
vous présente
ses meilleurs voeux

2026

CPRN
Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires
43, Avenue Hoche - 75008 Paris | contact@cprn.fr | tél : +33 (0)1 53 81 75 00
www.cprn.fr

Conception-création : **ENOTIKOM** - Illustrations : Freepik - 2025